Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502339-20251124-24112025_DEL51-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE
DE
QUEBRIAC

5 Rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC – Téléphone 02 99 68 03 52

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU

Séance du 24 novembre 2025 – 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ,** le **VINGT - QUATRE NOVEMBRE à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GAMBLIN Marie-Madeleine, maire.
Date de la convocation : 19 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 15
Présents : Mmes MM. GAMBLIN Marie-Madeleine, JÉHANNIN Pierre, LEBRETON Angélique (arrivée à 19h47), FONTAINE Erwan, CLOLUS Christine, HAMON Eric, JUHEL Chantal, THOMAS Anne, BAUGUIL Aude, BELLIER Mickaël (arrivé à 19h50), THOREUX Aurore, DEMOGUE Jean-Louis, CHESNOT Joseph
Absents excusés: Mmes MM. LABBÉ Marie-Christine (procuration à Jean-Louis Demogue), DUHAUBOIS William (procuration à Pierre Jéhannin), LEVREL Yann
Absents : Mmes et MM. SAUVAGET Aurore, BODIN Anne-Laure, ROUXEL Régis
Secrétaire de séance : Madame THOMAS Anne.

24.11.2025-DEL51 BIENS COMMUNAUX – RÉSIDENCE DE LA DONAC – VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AH N°520.

Vu la délibération 28.04.2025-DEL27 en date du 28 avril 2025 portant sur la commercialisation de deux parcelles appartenant au domaine privé de la communal, cadastrées section AH n°518 et AH 520, situées rue de la Donac à Québriac,

Considérant de fait que la commune n'agit pas comme un aménageur, mais dans le cadre de la gestion de son patrimoine,

Considérant la parcelle section AH n°520, la commune de Québriac a manifesté son intérêt auprès de Monsieur Stéphane Michel Gabriel COYTTE et de Madame Delphine Irène Monique LEMONNIER pour la vente de ladite parcelle et un compromis de vente a été signé par les deux parties le 12 novembre 2025, auprès de Maître Guillaume LECOQ, notaire à Tinténiac.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR et 1 abstention (Erwan Fontaine) :

- **DECIDE** de vendre au profit de Monsieur Stéphane Michel Gabriel COYTTE et de Madame Delphine Irène Monique LEMONNIER la parcelle cadastrée section AH n°520 (00ha 04a 98ca), pour un montant de 67 230.00 €.
- **DIT** que les frais liés à la rédaction de l'acte authentique seront supportés par les acquéreurs, Monsieur Stéphane Michel Gabriel COYTTE et Madame Delphine Irène Monique LEMONNIER,
- **DIT** que la rédaction de l'acte authentique de vente sera confiée à Me Guillaume LECOQ-notaire, 3 rue Armand Peugeot- ZA la Morandais- 35190 TINTENIAC,

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502339-20251124-24112025_DEL51-DE

- **AUTORISE** Madame le Maire, en tant que représentant de la commune, à signer l'acte à intervenir.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Marie-Madeleine GAMBLIN, maire de Québriac

